



Belgeo

Revue belge de géographie

3 | 2015

**Paysages, participation et expertise scientifique/
Landscapes, participation and scientific expertise**

Le paysage comme medium dans l'analyse des jeux d'acteurs territoriaux : expérience dans la vallée du Cher (France)

Landscape as a medium in the analysis of regional stakeholders : experience in the Cher valley (France)

Lolita Voisin, Sylvie Servain-Courant et Arnaud Fache



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/14872>

DOI : 10.4000/belgeo.14872

ISSN : 2294-9135

Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Référence électronique

Lolita Voisin, Sylvie Servain-Courant et Arnaud Fache, « Le paysage comme medium dans l'analyse des jeux d'acteurs territoriaux : expérience dans la vallée du Cher (France) », *Belgeo* [En ligne], 3 | 2015, mis en ligne le 31 mars 2015, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/14872> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.14872>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Le paysage comme medium dans l'analyse des jeux d'acteurs territoriaux : expérience dans la vallée du Cher (France)

Landscape as a medium in the analysis of regional stakeholders : experience in the Cher valley (France)

Lolita Voisin, Sylvie Servain-Courant et Arnaud Fache

Introduction

- 1 La mise en œuvre de la continuité écologique dans les cours d'eau français, suite à l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau¹ (Bellec et Lefebvre, 2013), est devenue une préoccupation des gestionnaires, qui se trouvent ainsi confrontés, dans certains cas, à la programmation de destructions d'ouvrages techniques (Germaine et Barraud 2013). Ce processus s'inscrit dans un contexte international (Lejon *et al.*, 2009) et dans la continuité de mouvements plus anciens de contestation lors de la construction de grands barrages ou la demande de leur déconstruction (Barraud, 2011 ; Bonin, 2005).
- 2 Analyser cette question nécessite de s'interroger sur les activités et usages liés au cours d'eau ainsi qu'à leurs évolutions, ce que la notion de paysage permet de mettre en lumière, notamment par sa capacité de médiation (Bercovitz, 2013).
- 3 Dans le bassin versant de la Loire, et plus précisément dans la vallée du Cher (Région Centre), des travaux de recherche appliquée se sont intéressés à une démarche effectuée par les services de l'Etat et la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire (DDT37) et du Loir-et-Cher (DDT41) en charge de ce dossier. Ils souhaitent intégrer une approche paysagère pour renouveler la politique d'aménagement du cours d'eau, avec la question d'une potentielle destruction des barrages à aiguilles, présents le long d'un tronçon de ce cours d'eau.

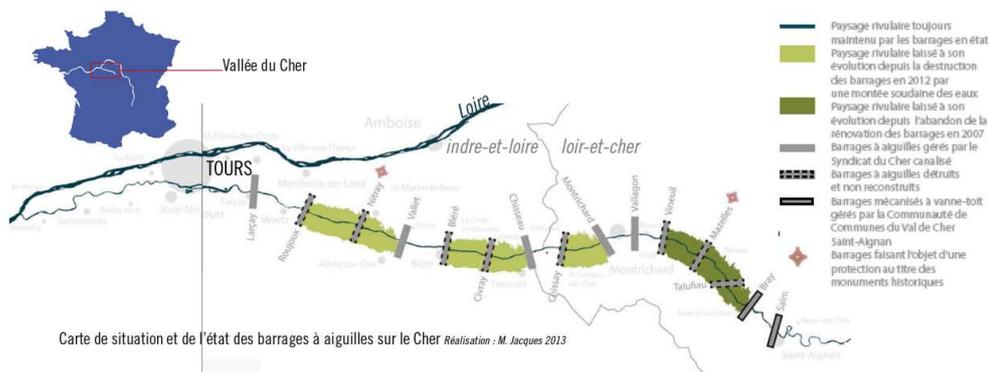
- 4 Si des travaux récents montrent comment le paysage peut servir une participation des acteurs locaux aux projets de territoire (Dérioz et Laques, 2004 ; Guisepelli, 2014), nous voulons questionner plus spécifiquement cette participation dans le cadre d'une situation de conflit liée aux différences de représentation des acteurs impliqués. Pour cela, une méthode de recherche déjà expérimentée sur les paysages de la Loire, mettant en évidence le rôle du jeu d'acteurs dans l'élaboration d'une politique publique de paysage (Voisin, 2013), a été adaptée et approfondie, sur ce cas de la vallée du Cher.
- 5 En effet, le paysage peut-il servir de révélateur de tensions dans le cadre d'une politique d'aménagement ? En donnant de l'importance au jeu d'acteurs et aux représentations individuelles et collectives, le paysage peut-il être le vecteur d'un projet partagé ? En effet, si « les représentations et les hypothèses partagées déterminent les orientations de l'action et son cadre opérationnel » (Moquay *et al.*, 2012), comment peuvent-elles être intégrées au processus de projet territorial ?
- 6 Aussi, s'interroger sur la mise en œuvre d'une politique publique, c'est se poser la question de la construction d'un problème territorial, et de l'élaboration du processus mis en place pour le résoudre par les acteurs du territoire. En s'inspirant de méthodes de sociologie des organisations et de la théorie du jeu d'acteurs, une lecture innovante de la problématique de l'aménagement de la rivière a été réalisée et proposée aux acteurs locaux, notamment par la construction de schémas de synthèse et de diagrammes synthétisant les positions de chaque groupe d'acteurs. Ce sont les résultats de ces travaux que nous présentons ici. Les schémas de synthèse proposent une nouvelle lecture du paysage par ses acteurs, et semblent être un moyen de réévaluer les outils de mobilisation du paysage, à destination d'un système d'acteurs de plus en plus complexe. Ce point permet d'apporter des éléments au débat concernant la mobilisation du paysage pour améliorer la participation des acteurs aux stratégies territoriales.

La problématique de la vallée du Cher : renouveler la vision territoriale par le paysage

Les paysages de vallée du Cher

- 7 Le territoire considéré s'étend sur environ 60 kilomètres, de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) à Tours (Indre-et-Loire) et constitue un tronçon linéaire appelé « Cher canalisé » (figure 1). Le Cher, affluent de la Loire, a été aménagé, avec la construction, au 19^{ème} siècle, de quinze barrages qui ont eu pour objectif de contrôler le débit du cours d'eau et ainsi permettre la navigation.

Figure 1. Carte de situation et de l'état des barrages à aiguilles sur le Cher.



- 8 Le Cher canalisé est identifié par les acteurs institutionnels en charge du développement économique local, principalement les conseils de département et de région, comme un axe touristique important du fait d'une forte fréquentation, liée principalement à la proximité de Tours, au château de Chenonceau² et au zoo de Beauval. Il existe également une concentration de sites touristiques entre cette vallée et celle de la Loire³.
- 9 Même si ce potentiel existe, il est de fait encore peu développé à l'échelle de cette vallée qui reste tournée vers des activités liées à une agriculture diversifiée (maraîchage et cultures annuelles de fond de vallée, viticulture sur le plateau), impliquant une diversité des paysages.
- 10 L'élément marquant de cette rivière, même s'il existe une diversité des séquences paysagères, reste la présence des barrages à aiguilles, qui produit une succession de plans d'eau. Mis en place de 1826 à 1841, aux abords des anciennes retenues et moulins, ces barrages sont composés d'une partie mobile (les aiguilles) et d'une partie fixe (le déversoir), séparés d'un bief de trois à cinq kilomètres.
- 11 Combiné au canal de Berry (achevé en 1840), le Cher canalisé a constitué une voie navigable commerciale qui a permis, jusque dans les années 1920, de transporter des denrées alimentaires, des combustibles (charbon de bois), des matériaux de construction, des produits métallurgiques et chimiques⁴. L'activité de la vallée est alors importante, chaque village possédant un port sur le Cher.
- 12 A la fin de la Première guerre mondiale, la concurrence du chemin de fer et des réseaux routiers, permettant des liaisons plus rapides, provoque la diminution puis l'arrêt de l'utilisation fluviale de la rivière. Cette situation aboutit en 1955 au déclassement du Cher comme voie navigable, puis à la concession pour 50 ans de sa gestion par l'Etat à des syndicats intercommunaux.⁵

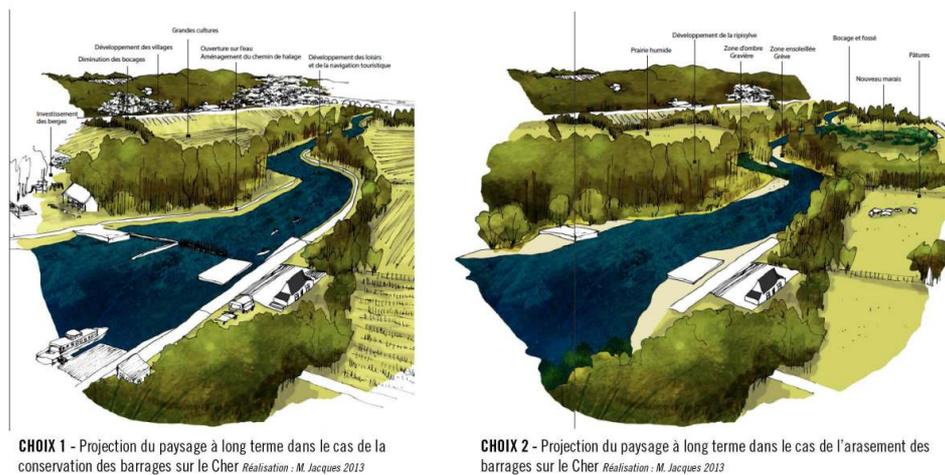
La problématique de l'arasement des barrages

- 13 Depuis la fin de cette concession en 2005, la gestion par les syndicats se poursuit et relève d'une autorisation temporaire d'occupation (ATO) par arrêté préfectoral, qui ne permet pas de définir une politique de gestion globale cohérente. En effet, il s'agit d'une situation provisoire et les syndicats ne disposent pas de la légitimité politique et des compétences attendues pour un tel projet. Pendant ce temps, les berges et les barrages sont peu entretenus et se dégradent, nécessitant des moyens financiers importants que ne possèdent pas les syndicats. Le projet d'une mise aux normes de la rivière, et ainsi de la

destruction des barrages à aiguilles, émerge à cette période, entraînant des démarches de protection, aboutissant à l'inscription, en Indre-et-Loire, du site de Nitray (barrage, écluse et maison éclusière) à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (juillet 2011).

- 14 Parallèlement, la gestion de la qualité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, implique de réfléchir au devenir du Cher canalisé, d'autant que ce tronçon a été identifié comme Zone d'Actions Prioritaires dans le Plan de Gestion Anguille⁶ (traduction du règlement européen du 18 septembre 2007⁷).
- 15 Cette question de la conservation, de l'aménagement ou de la destruction des barrages à aiguilles pourrait sembler simple à résoudre, d'une part du fait de la disparition des usages de navigation commerciale, du coût élevé de l'entretien des ouvrages, d'autre part de l'obligation de permettre le déplacement des espèces aquatiques migratrices. Cependant, ces barrages et les plans d'eau qu'ils génèrent sont un des éléments des paysages de la vallée et permettent des usages tant pour l'agriculture (irrigation) que pour les loisirs (pêche) et le tourisme (canoë). Finalement, cette question amène à considérer la diversité des activités et la difficulté de leur cohabitation en cas de conservation ou d'arasement.

Figure 2 : Projection des paysages induits par un choix d'aménagement : conservation ou arasement des barrages de la vallée du Cher.



- 16 Ainsi, c'est tout un système paysager, économique et social, qui dépend de la réponse donnée à une question technique, l'arasement des barrages, en induisant un bouleversement qu'il s'agit de projeter sur le long terme (figure 2). C'est ce renversement de vision du temps, qui pourrait changer le *statu quo* actuel, et éventuellement faire naître de nouvelles perspectives stratégiques pour l'avenir du territoire.

Le renouvellement du questionnement territorial

- 17 C'est dans ce contexte qu'en 2012, la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire crée un groupe de travail – le « projet Cher canalisé » – incluant les services de l'Etat (Agence de l'Eau, Direction Régionale de l'Environnement) et les Conseils Généraux de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, afin de définir la gestion future du Cher canalisé. Ceci

entre dans le contexte de la mise en application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (continuité écologique), comme mentionné précédemment, mais également de la seconde phase du projet de décentralisation française (loi du 30 juillet 2003), qui prévoit notamment de transférer la propriété des cours d'eau aux collectivités locales⁸ (Kernéis, 2011). Dans le cas du Cher, la collectivité à qui pourrait revenir la propriété du cours d'eau n'a pas encore été identifiée à ce jour. Plusieurs études sont réalisées par la Direction Départementale des Territoires (37) et dans le cadre de travaux universitaires⁹ afin de cerner les enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui sont complexes et engendrent des tensions fortes, voire des blocages dans les échanges entre les différents protagonistes. Ces manifestations sont un signe de l'intérêt des acteurs locaux pour ce débat, comme le montrent également les articles de la presse régionale¹⁰.

- 18 Un an plus tard, le groupe de travail « projet Cher canalisé » constate qu'il est nécessaire de développer des actions de communication et de pédagogie afin de débloquer la situation. L'idée est d'intégrer une analyse paysagère, dans un premier temps afin de caractériser les dynamiques spatiales et d'anticiper les évolutions apportées par la suppression des barrages à aiguilles (Jacques, 2013) puis afin d'appuyer une démarche de médiation, comme celle menée pour la Sèvre niortaise (Bercovitz, 2013). Des enseignants-chercheurs¹¹ de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP Blois) proposent de réaliser des travaux alliant approche scientifique¹² et exercice pédagogique, avec l'objectif de décrypter le blocage identifié sur la vallée du Cher, notamment en abordant l'analyse des représentations et des stratégies mises en place par les acteurs, pour mettre en évidence le jeu d'acteurs singulier de la problématique posée. Ce sont ces travaux qui sont ici-même présentés et discutés.

Analyser les représentations territoriales de la vallée du Cher comme levier de compréhension des blocages

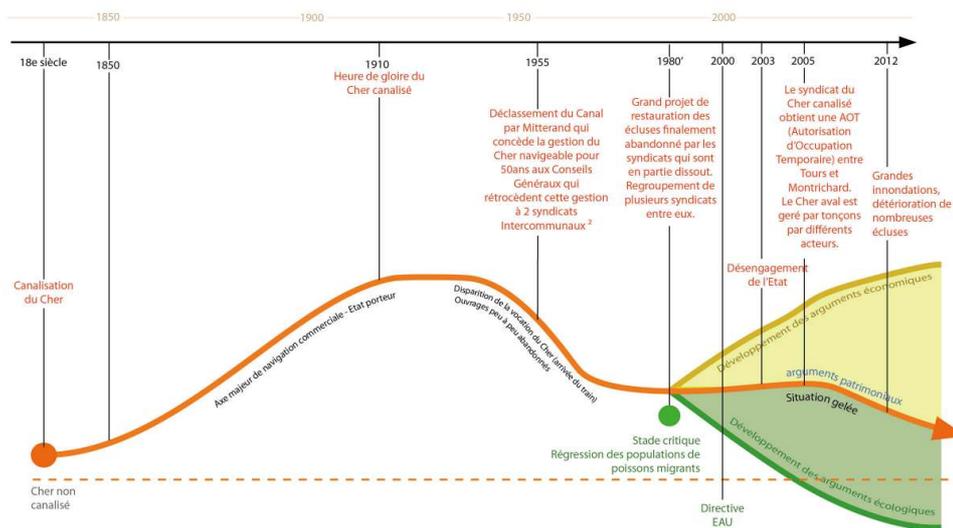
- 19 A partir d'études préexistantes et de recherches sur le terrain, plusieurs outils d'analyse des représentations territoriales ont été mis en œuvre, et synthétisés sous forme de schémas.

L'histoire de l'aménagement du Cher : une lecture diachronique des représentations territoriales

- 20 La lecture de l'évolution spatiale du Cher canalisé et de ses aménagements ne serait pas complète sans une lecture des partis d'aménagement, qui ont guidé et qui expliquent les décisions passées. La trajectoire de ces partis d'aménagement¹³, réalisée à partir d'une synthèse des études sur ce territoire, permet de contextualiser la problématique contemporaine de l'arasement des barrages, et de constater que les positions actuelles sont le fruit de la sédimentation des choix passés.
- 21 La trajectoire présentant cette évolution depuis le 18^{ème} siècle est schématisée sous la forme de courbes (figure 3) : la courbe principale suit les orientations successives choisies par les gestionnaires et acteurs impliqués vers un suraménagement du Cher en vue de la navigation (mouvement ascendant de la courbe), ou une déconstruction progressive des ouvrages de canalisation de la rivière (mouvement descendant). C'est notamment suite à la disparition de la navigation commerciale et à l'évolution des pratiques de loisir liées à

la rivière que les avis prônant le désaménagement du cours d'eau se sont progressivement développés. Les crues abondantes, l'obsolescence d'un système de barrages pourtant récent, l'abandon progressif des ouvrages ont encouragé ce mouvement d'opinion. Dans les années 80, le projet technique de restauration des écluses provoque un consensus général, avec l'espoir de retrouver la splendeur passée d'une rivière très aménagée. L'échec de ce projet anéantit cette volonté locale. Aujourd'hui, les enjeux écologiques et patrimoniaux se sont additionnés aux problématiques de gestion des flux d'eau, pour former un débat plus complexe. La double courbe traduit cet état de tension actuel et de divergences d'opinion, entre le maintien des aménagements permettant la navigation, et la déconstruction progressive de cette image nostalgique et des outils techniques et administratifs qui la maintiennent (partie droite du schéma).

Figure 3. Frise traduisant l'évolution de l'aménagement selon les tendances historiques et les modèles nationaux.



La ligne orange représente la trajectoire du Cher, plus ou moins aménagé (les pointillés matérialisent la séparation entre Cher libre et Cher aménagé). En jaune, la tendance économique, en vert, la tendance écologique.

Source : atelier ENSNP, 4A, 2013

- 22 En complément de cette première approche et afin de détailler la situation actuelle, il est nécessaire d'identifier précisément les acteurs qui interviennent dans ce débat, de mettre en évidence leur échelle d'intervention (ou, du moins, de préoccupation), et surtout leur argumentaire. Pour cette analyse, des groupes d'acteurs sont identifiés, étant entendu qu'un individu peut appartenir simultanément à plusieurs groupes d'acteurs.
- 23 Par exemple, entre le pêcheur occasionnel ou l'agriculteur, qui, par son activité, peut avoir une influence à l'échelle du cours d'eau ou du bassin versant ; entre les acteurs dont l'objet d'attention serait davantage l'eau, les barrages, une espèce animale ou une activité économique de navigation touristique, quels sont les enjeux soulevés, les arguments portés sur la scène publique ? Plus largement, peut-on discerner les stratégies territoriales mises en œuvre par chacun de ces acteurs, et les frontières territoriales de l'argument soulevé ? Autant de questions qui permettent de cerner la réalité des représentations territoriales du problème pour chacun des groupes d'acteurs. En effet, alors que des enjeux d'aménagement importants dépendent de l'issue du débat, les

arguments se répondent sans être véritablement compris, voire même entendus. Le dialogue est alors rompu et chacun pense avoir le meilleur argumentaire pour porter l'avenir du territoire. Mettre en évidence « qui pense », et surtout « comment il pense » est un levier possible pour améliorer le diagnostic territorial.

L'analyse du jeu d'acteur actuel et des argumentaires

- 24 Afin d'analyser le jeu d'acteurs actuel, il convient donc de mettre en évidence, d'une part, les acteurs ou groupes d'acteurs impliqués, d'autre part les arguments portés par chacun d'entre eux. Cet état des lieux est synthétisé par un tableau apportant une vision générale des positions et des divergences d'intérêts de chacun. Les arguments ont été rassemblés en une typologie de 4 tendances : la tendance écologique, touristique, économique ou patrimonial, chacune représentée par une couleur.
- 25 Les arguments des différents acteurs ont été définis à partir de la compilation des données collectées à la demande du groupe de travail « projet Cher canalisé » (notes internes non publiées; Brault *et al.*, 2013 ; Urbain et Vallée, 2013) concernant les aspects sociologiques, économiques, touristiques, et paysagers de la vallée du Cher et ses usages. Ce travail a été construit à partir de méthodes de sociologie, notamment issues de la sociologie des organisations (Lascoumes et Le Galès, 2007 ; Bagla, 2003), afin d'avoir des clés d'analyse des données extraites des études. Les positions des acteurs ont été étayées avec d'autres données, notamment les composantes physiques du territoire (géologie, pédologie, topographie, hydrographie), ainsi que l'occupation des sols, le patrimoine culturel et naturel, afin de saisir la complexité de chaque argumentaire.
- 26 La question de la perception des paysages par ceux qui vivent le territoire dépend de facteurs individuels mais aussi du contexte socio-culturel. Associations, groupements et individus avancent des arguments sur des niveaux différents, la comparaison et la compréhension ne peuvent donc s'effectuer qu'avec la mise en place d'un dénominateur commun. Il s'agissait ici de créer plusieurs typologies pour faciliter ce classement. D'une part, une typologie d'arguments, mais aussi une typologie d'acteurs regroupés, en fonction de leur rôle et de leur implication dans la problématique du Cher, et de leur position en rapport avec la question étudiée : maintien ou arasement des ouvrages sur le Cher.
- 27 Le diagnostic permet d'avoir un premier niveau de lecture sur les acteurs, en dessinant les principaux traits. Concernant les arguments, une classification simple s'imposait ; quatre domaines principaux ressortaient parmi l'ensemble des argumentaires, que sont l'économie, le patrimoine, le tourisme et l'écologie. Le tableau (figure 4) est ensuite complété plus précisément, définissant les « stratégies », c'est-à-dire le type d'actions engagées, et les « frontières » c'est-à-dire la manière dont chaque groupe d'acteurs considère les limites physiques du problème et l'implantation spatiale de l'argument. Enfin, pour synthétiser la position, un code simple est ajouté : le « + » énonce une position en faveur de la réhabilitation des barrages, tandis que le « - » énonce une position en faveur de l'arasement des barrages, le « 0 » étant synonyme de neutralité, l'acteur ne prenant pas de position marquée en faveur de l'un ou l'autre choix.

Figure 4. Extrait du tableau des arguments de la vallée du Cher.

ACTEURS	USAGE DU CHER DIAGNOSTIC	ENJEUX INTÉRÊTS	ARGUMENTS	STRATÉGIE	FRONTIÈRES	POSITION
DDT 37 DDT 41 Institution publique déconcentrée	- Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) - Autorité de police de l'eau et de la pêche	- Volonté de transfert du DPF - Position neutre vis-à-vis des barrages : volonté d'un projet global à la fois «économiquement, sociologiquement et écologiquement viable»	- Continuité écologiques	- Application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) issus de la directive Cadre sur l'eau (Programme de repeuplement de l'anguille/ Développement du Cher à vélo)	- Périmètre réglementaire : Département - Vision focalisée sur l'objet barrage	0
CONSEIL GÉNÉRAL 37 CONSEIL GÉNÉRAL 41 Institution publique décentralisée	- Compétence en environnement : gestion de l'eau - Compétence en développement économique : promotion touristique (ou autre)	- Pas de volonté de reprise du cher canalise - Position neutre vis-à-vis des barrages : Volonté de mettre en place un projet commun de développement	- Tourisme (argument écologique, économique et patrimonial)	- Action globale : - Schéma départemental de développement touristique durable - Plan départemental d'itinéraire de petite randonnée (PDIPR)	- Périmètre réglementaire : le département - Vision globale (imaginaire collectif)	0
- PRATIQUANTS DE NAVIGATION ET DE PLAISANCE (assoc. patrimoniales et particuliers)	- Navigation fluviale de loisir, selon des périodes de navigation allant de Avril à Octobre.	- Maintien des barrages et des positions relevées pour un maintien des plans d'eau navigables. Sauvegarde et promotion du Cher canalisé.	Navigation patrimoniale sur le Cher canalisé Potentiel touristique : économie locale, emplois. Exploiter le filon patrimonial du «tourisme nature».		- Fortement dépendant du niveau d'eau du Cher, de son étiage.	++
- ADHÉRENTS ÉCOLOGISTES (assoc.)	- Observations et connaissance des milieux aquatiques du Cher, travaux de répertorisation.	- Préservation du milieu aquatique. - Retour à un «état naturel» du Cher, rétablir les continuités écologiques.	Préserver la biodiversité, les continuités écologiques, le bon état des cours d'eau. Génération futures Les barrages sont considérés comme des obstacles.	- Conservations de certains barrages avec aménagements compensatoires (passes à poissons, contournements) Suppression totale pour un retour au Cher sauvage. Communications auprès des populations, des élus (les associations s'invitent sur la scène publique)	- Vision transversale -Aucune propriété foncière, juste politique.	-

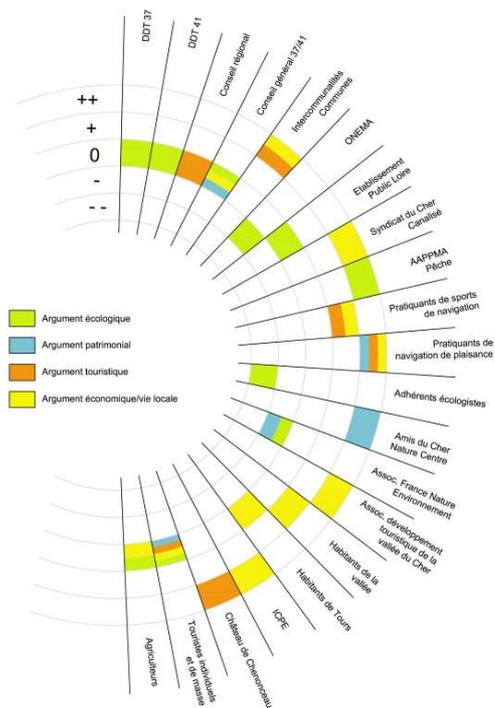
Source : Atelier ENSNP, 4A, 2013

Un schéma d'acteurs définissant les tendances

- 28 L'étape suivante est la réalisation d'un schéma d'acteurs représentant leur position face aux barrages afin de dégager la tendance globale des arguments utilisés mais surtout de donner une vision synthétisée facilement compréhensible pour les acteurs impliqués (figure 5).
- 29 La difficulté est d'intégrer trois entrées et de les représenter dans un seul schéma. Les deux premières entrées, dénomination des acteurs et position par rapport aux barrages, permettent de distinguer du premier coup d'œil la tendance générale quant à la position respective des différents acteurs. Ils s'inscrivent dans les sections sous forme de rayons, les acteurs institutionnels en haut, puis ainsi de suite selon une logique « top-down ». Au croisement des rayons et des cercles concentriques, on représente l'argument que les acteurs utilisent pour justifier leur position, en utilisant le code couleur selon le type d'arguments.
- 30 Ce diagramme permet de dégager plusieurs tendances. Un premier groupe d'acteurs plutôt en faveur de la réhabilitation des barrages s'appuie davantage sur des arguments liés à l'économie et à la vie locale, auxquels est relié, dans une certaine mesure, le tourisme – ce sont majoritairement des acteurs collectifs comme des associations. Les acteurs institutionnels et scientifiques, plutôt en faveur de l'arasement de ces ouvrages, s'appuient, quant à eux, sur des arguments liés à l'écologie, prônant un retour à une continuité écologique, imposée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Entre ces positions « tranchées », se dessine un troisième groupe, qui ne se détache pas en faveur de l'une ou de l'autre des positions, et dont les arguments sont davantage liés au patrimoine.

- 31 On peut se demander à la lecture de ce schéma si cette voie « par le patrimoine » serait celle, plus consensuelle, de la construction d'une vision territoriale. A travers les arguments patrimoniaux, on peut entendre à la fois des arguments liés à des objets du patrimoine bâti (qui comprend les aménagements techniques de la rivière) mais aussi des arguments liés au patrimoine naturel et écologique (par exemple le maintien des populations de poissons migrateurs). C'est peut-être autour de ces arguments consensuels et de ces acteurs, que l'on pourrait qualifier « d'acteurs moyens », que repose la clé de l'ouverture du conflit. L'avancée de cette hypothèse de l'usage du patrimoine comme une notion médiane et médiatrice mériterait évidemment une étude plus approfondie, mais reste à ce jour une perspective intéressante déjà identifiée (Sgard, 2008; Dérioz, 2013).

Figure 5. Schéma de synthèse des acteurs et des arguments de la vallée du Cher.



Source : Atelier ENSNP, 4A, 2013

Conclusion

- 32 Les ouvertures qu'apporte cette expérience en vallée du Cher sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, à l'échelle locale et appliquée, cela permet d'améliorer la compréhension de la situation selon les différents acteurs, et d'aider à transformer des oppositions en tensions positives dans le débat territorial. Ensuite, sur le plan méthodologique, on apporte des outils pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale en adéquation avec les acteurs ayant partie prenante sur le site étudié, mais aussi de cette attention au « déjà-là », présent parmi les groupes des acteurs plus ou moins déjà fédérés. Enfin, les perspectives sont également pédagogiques, puisque cette démarche peut être intégrée à l'enseignement des praticiens de l'espace, paysagistes, urbanistes, architectes, ingénieurs territoriaux, destinés à construire et à conduire des projets de territoire. Ceci avec l'idée

de lier expérience de recherche et pratique opérationnelle, en intégrant aux formations de futurs professionnels des outils réflexifs et novateurs issus de travaux plus fondamentaux, comme ici la sociologie de l'action publique.

- 33 Cette réponse à une situation identifiée localement a permis de fournir une lecture nouvelle, en alimentant par la suite des études en interne (Jacques, 2013). Si aujourd'hui le comité de pilotage qui fait suite au groupe de travail « projet Cher canalisé » poursuit son action, les élections communales et syndicales du Cher canalisé ont repoussé quelque peu le débat sur l'arasement des barrages ce qui n'empêche pas les tenants de l'opposition à l'arasement des barrages de se manifester, allant jusqu'à la remise en cause de l'intérêt de restaurer la continuité écologique¹⁴.
- 34 Les outils mis en place dans le cadre de cette étude – trajectoire des tendances territoriales, tableau des arguments, diagramme des arguments, analyse spatiale des arguments – apporte de nouveaux horizons aux perspectives de projet territorial. Si cela fait longtemps que les représentations des acteurs dans les conflits territoriaux sont interrogées (Michelin, 1998 ; Pernet, 2014), cet exercice offre une lecture par les acteurs, qui permet de compléter le diagnostic d'une lecture paysagère classique, qui lit davantage les signes visibles des dynamiques spatiales en cours sur l'objet géographique interrogé. Les acteurs sont ainsi pleinement analysés dans la compréhension du système observé, et ainsi plus facilement réintégrés au processus de construction d'une stratégie territoriale (Dubois, 2009). Par une compréhension des arguments de chacun des groupes d'acteurs, les conflits sont transformés en tensions positives, susceptibles ensuite d'aider les acteurs à la mise en place de la meilleure stratégie collective.
- 35 Ainsi, cette étude conduite dans le Cher met en évidence le lien qui existe entre les représentations individuelles et collectives du paysage portées par les acteurs locaux, de ce qu'il représente en termes d'enjeux, et ainsi en termes d'objectifs prioritaires en matière de gestion de l'espace. Même si elle doit être approfondie sur d'autres terrains d'étude, cette expérience montre, dès à présent, des possibilités intéressantes pour construire une mobilisation locale autour d'une projection territoriale partagée.

BIBLIOGRAPHIE

BAGLA L. (2003), *Sociologie des organisations*, La découverte.

BARRAUD R. (2011), « Rivières du futur, wild rivers ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 10 | Décembre 2011, mis en ligne le 18 décembre 2011, consulté le 05 août 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/11411> ; DOI : 10.4000/vertigo.11411.

BELLE Ph. & LEFEBVRE E. (2013), *Plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Parce) - Diagnostic de mise en œuvre*, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Paris, 86 p.

BERCOVITZ R. (2013), « Paysage, médiation paysagère et "bon état écologique" de la haute vallée de la Sèvre niortaise », publié dans *Projets de paysage* le 20/12/2013, <http://www.projetsdepaysage.fr/fr/>

paysage_mediation_paysagere_et_bon_etat_ecologique_de_la_haute_vallee_de_la_sevre_niortaise
:

BONIN S. (2005), Culture de fleuves et projets de barrages : Serre-de-la-Farre et la Loire ; Charlas et la Garonne, *Aestuaria*, 7, pp. 233-249.

BRAULT V., GRUAU E., HENRY C., LAMBELAIN J., RASSINEUX M. (2013), *Le Cher et son bassin-versant (37 et 41). Diagnostic du bassin versant et enjeux*, Chantier école, Université de Tours, UFR Sciences et Techniques, master Ingénierie des hydrosystèmes et des bassins-versants, Parcours IMACOF, 221 p.

CROZIER M. & FRIEDBERG, E. (1992), *L'acteur et le système*, Points.

DAVODEAU H., BARRAUD R., CORBONNOIS J., SERVAIN S., SAJALOLI B., GRIVEL S., CUBIZOLLE H. (2012), *Patrimoine et trajectoires paysagères des vallées ligériennes. Programme de recherche PATRA (2010-2012)*, 286 p., http://www.plan-loire.fr/fileadmin/pce/PF_RDI/ProjetsRecherche/Docs/PATRA/Rapport_PATRA.pdf.

DÉRIOZ P. & LAQUES A.E. (2004), « Evaluation paysagère et diagnostic de territoire : de l'évaluation du paysage à l'évaluation par le paysage », in PUECH D., RIVIÈRE-HONEGGER A. (dir.), *L'évaluation du paysage, une utopie nécessaire*, Publications de l'Université Paul Valéry, Montpellier, pp. 447-464.

DERIOZ P. (1993), « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage », publié dans *Projets de paysage* le 20/12/2013, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_place_du_paysage_dans_l_action_des_parcs_naturels_regionaux_depuis_la_loi_paysage_1993.60/ CE du Parlement européen et du Conseil du 23

DUBOIS J. (2009), *Les politiques publiques territoriales ? : La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement*, Presses Universitaires de Rennes, 216 p.

GERMAINE M.A & BARRAUD R. (2013), « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 10 juin 2013, <http://vertigo.revues.org/13583> ; DOI : 10.4000/vertigo.13583.

GUISEPELLI E. (2005), « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 309, mis en ligne le 03 mai 2005, consulté le 05 août 2014, <http://cybergeo.revues.org/3352> ; DOI : 10.4000/cybergeo.3352.

JACQUES M. (2013), *Histoire d'un paysage qui nous est « cher », Le Cher canalisé de Saint-Aignan (41) à Tours (37), L'histoire d'une rivière en tourmente*, Rapport de stage, Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, ENSNP.

JOURNAL OFFICIEL n° L 327 du 22/12/2000 p. 0001 - 0073, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32000L0060>.

KERNEIS M. (2011), « Le transfert de propriété du domaine public fluvial aux collectivités en France : entre cohérence de la réforme décentralisatrice et balkanisation du cours d'eau », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 10 | Décembre 2011, mis en ligne le 18 décembre 2011, consulté le 14 août 2014, <http://vertigo.revues.org/11447> ; DOI : 10.4000/vertigo.11447.

LASCOURMES P. & Le GALES P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, coll. 128.

LEJON A.G.C., RENÖFÄIT B.M., NILSSON C. (2009), « Conflicts associated with dam removal in Sweden », *Ecology and Society*, 14, 2:4 <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art4>

MICHELIN Y. (1998), « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 65, mis en ligne le 07 décembre 1998, <http://www.cybergeo.eu/index5351.html>

MOQUAY P. *et al.* (2004), *Paysage de territoire, paysage-décor, paysage identité... réseaux, modèles et représentations mobilisées dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales*, Programme de recherche MEEDDAT, « Paysage et politiques publiques ».

ONEMA, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (2010), *Plan de Gestion Anguille de la France*, 115 p.

PERNET A. (2014), *Le grand paysage en projet*, Métis Presses.

PIN B., RODE S., SERVAIN S. (2013), « Processus de construction d'une ressource territoriale valorisant le patrimoine naturel et culturel en Loire tourangelle », revue en ligne *Vertigo*, hors série n°16 « Patrimonialiser la nature », juin 2013, <http://vertigo.revues.org/13713>

URBAIN A.L. & VALLEE P. (2013), *Représentation et perceptions par les acteurs locaux et les usagers des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé*, projet de fin d'études, Polytech'Tours, 116 p.

SGARD A. (2008), *Entre rétrospective et prospective. Comment reconstruire le récit du territoire ?* EspacesTemps.

VOISIN L. (2013), *La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux : un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur*. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace-urbanisme, Université de Tours.

NOTES

1. Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
2. Le château de Chenonceau attire plus de 800 000 visiteurs par an, http://www.economie-touraine.com/tourisme_indre_et_loire/sites_de_visite_monuments.aspx.
3. Notamment les châteaux de la Loire (Chambord, Cheverny, Blois, Chaumont, Amboise, Chenonceau et Tours).
4. Tonnage environ 50 000 tonnes par an, <http://www.cher-canalise.fr/histoire-du-cher-p689287>.
5. Les syndicats intercommunaux sont des établissements publics de coopération intercommunale ayant des compétences spécifiques, permettant aux communes de mutualiser les moyens en personnel et en matériel.
6. Le Plan de Gestion Anguille de la France a été réalisé par l'ONEMA, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en 2010.
7. Règlement (CE) no 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. Texte du 18/09/2007, paru au Journal Officiel de l'Union Européenne le 22/09/2007.
8. Région, Département ou Etablissement Public.
9. Formations de l'Université de Tours spécialisées en aménagement et dans l'étude des hydrosystèmes, Brault *et al.*, 2013 ; Urbain et Vallée, 2013.

10. Des articles sont publiés régulièrement dans la Nouvelle République, journal régional : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2013/02/05/Cher-canalise-ou-sauvage-le-courant-du-compromis>, <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2014/02/03/Le-Cher-va-retrouver-ses-barrages-1781363>.
11. Lolita Voisin, maître de conférences en Aménagement de l'espace-urbanisme et Sylvie Servain-Courant, maître de conférences en géographie.
12. Dans le cadre de travaux de recherche, soutenus par la Zone Atelier Loire (CNRS), menés sur l'évolution des paysages de vallée (Pin *et al.*, 2013) et des politiques publiques de paysage (Voisin, 2013) à l'UMR CITERES (CNRS, Université de Tours), et en lien avec des travaux en écologie.
13. Cette notion a été développée par les auteurs lors de travaux antérieurs afin de définir les trajectoires paysagères de la vallée de la Loire (Davodeau *et al.*, 2012).
14. <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2014/06/17/Faut-il-amender-la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux-aquatiques-1949742>.
-

RÉSUMÉS

La continuité écologique des rivières est devenue une préoccupation au sein des institutions de gestion, confrontées à l'application des directives européennes. Cela peut se traduire par la destruction d'aménagements fluviaux, par exemple des barrages. Dans la vallée du Cher, affluent de la Loire, une étude a été réalisée dans un cadre d'un exercice pédagogique avec une promotion d'élèves-ingénieurs paysagistes de l'école du paysage de Blois (France). À partir d'une analyse paysagère destinée à renouveler les objectifs de planification de la rivière, elle a permis d'interroger particulièrement les représentations du problème par des acteurs locaux. Une méthode d'analyse du jeu d'acteurs combinée à une approche territoriale et paysagère permet de faire état du système complexe de représentations et de décision, et de dépasser les possibles conflits.

Recently in France, the ecological continuity of rivers has become a preoccupation within the managing organisations that are confronted with the application of the European directive that implies, in some cases, the destruction of structures, among which are dams. In the Cher valley, a tributary of the Loire, a study has been carried out in the framework of an exercise with landscape architecture students (M1 National School of Higher Studies in Nature and Landscape Architecture, Blois, France). It called for a landscape analysis to renew the river stream planning. It implied questioning more specifically the involvement of local stakeholder organisations, notably in the context of territorial conflicts. We have developed an elaborate approach, especially regarding the analysis of the stakeholder system, which gives a new interpretation of the landscape by its actors.

INDEX

Mots-clés : paysage de vallée, système d'acteurs, planification territoriale

Keywords : valley landscape, stakeholder system, territory planning

AUTEURS

LOLITA VOISIN

Maître de conférences en Aménagement de l'espace-urbanisme ENSNP Blois, UMR CITERES (CNRS, Université de Tours), lolita.voisin@insa-cvl.fr

SYLVIE SERVAIN-COURANT

Maître de conférences en géographie ENSNP Blois, UMR CITERE (CNRS, Université de Tours), sylvie.servain@insa-cvl.fr

ARNAUD FACHE

Ingénieur-paysagiste, ENSNP Blois, arnaudfache@gmail.com